

Réunion du Conseil Communal du 12 décembre 2016

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 12 décembre 2016 à 19 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ 2^{ème} adjoint, Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe, Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe,

MM., Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Jérémy BORNAND, Sylvie EMPRIN, Isabelle GIROD-GEDDA, Valérie FERRARI, Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

Absents excusés – Yann ALLAIN, Emmanuel GIRON, Patricia MARCHAND MAILLET (pouvoir à Valérie FERRARI).

Date d'envoi de la convocation :

Ouverture de séance : 19 h 00

Clôture de séance : 21 h 15

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Suzanne GROETZINGER, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBINNEN, directrice des services, comme auxiliaire.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

- ✎ Ouverture de la mairie de Bellentre pendant les vacances de Noël
- ✎ Point sur les dossiers juridiques en cours
- ✎ Tunnel de Saix – avancée des travaux
- ✎ Dossier Récréa « Complexe aquatique »
- ✎ Ouverture du domaine skiable
- ✎ Epicerie de Bellentre
- ✎ Information financière sur les frais de personnel

Monsieur le Maire demande ensuite d'ajouter à l'ODJ les quatre points suivants, qui sont acceptés à l'unanimité :

- ✎ Parc National de la Vanoise (PNV)
- ✎ Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- ✎ Prix des forfaits des moniteurs
- ✎ ASADAC

PREAMBULE

En préambule et avant de commencer le premier point inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique que les comptes rendus des conseils communaux de septembre et octobre seront diffusés dans le compte rendu du conseil municipal de novembre qui devrait sortir sous peu et celui de novembre sera inclus dans le compte rendu du conseil municipal de décembre qui paraîtra en janvier.

INFORMATIONS

1/ Ouverture de la mairie de Bellentre pendant les vacances de Noël

Anthony FAVRE indique que l'agent en charge de l'accueil doit solder ses congés avant le 31 décembre ; dès lors l'accueil de la mairie sera fermé le matin, la dernière semaine de décembre entre Noël et le jour de l'an. C'est la directrice générale adjointe des services, Laurence DUPUY-VERBINNEN, qui assurera donc la permanence téléphonique le matin et c'est l'agent qui travaille à l'agence postale de Montchavin, Gwenola LEPECQ qui assurera l'accueil de la mairie l'après-midi. Une Information sera faite par affichage et sur le site internet.

2/ Point sur les dossiers juridiques en cours

- TIFFANY ALICIA : un renvoi a été prononcé au 18/01/2017.
- RAGOTIN (Bonconseil) : un renvoi a été prononcé au 06/12/2016 puis au 20/12/2016. (Les élus trouvent ce délai très long alors que l'on se trouve en référé).
- NEIGE ET SOLEIL (complexe aquatique) : rendu de rapport d'expertise. Anthony FAVRE rappelle que dans cette affaire deux problèmes sont soulevés.
 - un glissement de surface dû à un écoulement d'eau survenu en mai 2010.
 - Une paroi cloutée qui n'est pas ancrée assez profondément pour être « fixée » au point dur du sol.

Pour le 1^{er} désordre, il semblerait qu'il soit dû à un écoulement de pluviâles.

Pour le 2^{ème} désordre, il y aurait une faute des entreprises qui n'auraient pas envisagé un ancrage assez profond dans le sol.

L'expert avait, à l'époque, l'affaire datant des années 2009/2010, demandé un délai pour voir si le terrain pouvait encore bouger.

A priori, cela ne devrait plus bouger maintenant compte tenu des études et des relevés faits durant ces dernières années mais si cela devait encore bouger, cela pourrait mettre en péril le bâtiment lui-même du complexe aquatique.

Deux problèmes ont été détectés par l'expert :

- Un défaut de raccordement des pluviales qui serait la cause partielle du glissement de terrain affirmé par l'expert ce qui a engendré un préjudice de fait pour la commune qui a dû supporter le coût des travaux supplémentaires – mais en parallèle l'expert exonère la responsabilité de Neige et Soleil pour les travaux supplémentaires ce qui paraît très contradictoire.
- Si la faute n'est pas retenue (ou que partiellement) et si la faute de la commune n'est pas retenue non plus car la mairie a toujours validé ce qui a été demandé en travaux supplémentaires et notamment les colonnes ballastées, les micro pieux et les socles béton de 9m³ chacun qui ont engendré un surcoût important, ces sommes resteront à la charge exclusive de la commune car ne pourront être prises en charge pour les assurances. De plus, les délais de prescription semblent être dépassés et nous ne sommes absolument pas certains de pouvoir récupérer quelque chose.

A ce jour, le rapport et les dires d'expert ont été envoyés au tribunal et il faut attendre la date d'audience.

Anthony FAVRE indique que ce dossier dure depuis très longtemps et qu'il est très compliqué à suivre techniquement ; il faudra donc essayer de le purger au plus tôt pour ne pas laisser cette problématique entre les mains de nos successeurs qui n'auront pas la connaissance au fond du dossier, ni son historique.

Il conclut en affirmant que la commune n'aurait de toute façon pas pu, techniquement, faire autrement.

- LA POYA : une avocate a été missionnée et l'acte de nantissement sur le fonds de commerce est en cours de rédaction.
- RIOULT : Cette personne était gérante de l'établissement « le Seven » à Montchavin et doit encore 1758,15€ à ce jour à la commune (dossier à suivre)
- VIBERT-CLEAZ : Ces personnes ont des arriérés de loyer ; Maryse BUTHOD doit les rencontrer (dossier à suivre)

3/ Tunnel de Siaix – avancée des travaux

Francis DANCRE explique qu'il a assisté dernièrement à une réunion, il passe aux élus un diaporama décrivant les travaux faits et ceux encore à prévoir ces prochaines années.

4/ Dossier Récréa « Complexe aquatique »

Maryse BUTHOD explique qu'elle a rencontré le nouveau dirigeant du site avec Didier ANXIONNAZ et Valérie FERRARI et expose les chiffres.

Elle explique qu'il souhaite développer les plages horaires de l'activité aqua-bike.

Il faudra programmer une nouvelle réunion pour évoquer le partenariat avec les hébergeurs.

Il faudra également vérifier que tous les tarifs aient bien été approuvés en conseil municipal.

5/ Ouverture du domaine skiable

Anthony FAVRE indique qu'une réunion est programmée tous les deux jours cette semaine avec les acteurs économiques de la station, la SAP et la commune, le matin à 8h00, pour faire le point sur les conditions d'ouverture de la station pour les vacances de Noël ;

A ce jour, il y a un meilleur enneigement que l'an dernier au-dessus de 2100m d'altitude ; mais en-dessous de 2100m (c'est-à-dire sous Plan Bois) c'est plus compliqué.

Anthony FAVRE explique que le redoux est annoncé et qu'il ne va rien arranger et que c'est donc la 4^{ème} année consécutive que nous sommes confrontés à de mauvaises conditions à l'ouverture.

Les services techniques ont, comme l'an passé, déjà commencé à travailler pour aider la SAP pour l'enneigement des retours stations.

Anthony TRESALLET trouve la situation moins inquiétante que l'an passé mais il rappelle qu'avec le PPI qui prévoit une télécabine jusqu'au Dos Rond, il n'y aura plus de ski sur Montchavin.

Anthony FAVRE répond que cela lui paraît plus inquiétant que l'an passé car les réservations sont en nette diminution.

Il indique cependant que par rapport aux autres retours station, Montchavin s'en sort plutôt bien car la situation a été anticipée et que le travail avec la SAP se fait en coordination.

6/ Epicerie de Belentre

Roger POUSSIN fait part d'une réunion qui a eu lieu début décembre avec le groupe de travail et d'une réunion à la COVA mardi au cours de laquelle ont été évoquées d'éventuelles subventions

Cependant plusieurs problèmes subsistent à ce stade et notamment le problème du foncier car le terrain à côté de la bibliothèque n'appartient pas à la commune en totalité. Une parcelle appartient à Monsieur BROCHE Jean-Michel. Roger POUSSIN l'a d'ailleurs rencontré et ce dernier n'est pas fermé à la discussion ; un rendez-vous est à programmer en janvier pour voir ce qui est envisageable en accord amiable.

Pour les subventions (environ 400 000€ annoncés), elles seraient à partager entre les différents projets (Aime, Landry et Peisey sont sur les rangs).

Roger POUSSIN souhaiterait un accompagnement sur ce dossier par un chargé de mission de la chambre consulaire des métiers, de l'artisanat et du commerce pour qu'il ait ses chances d'aboutir. Il a déjà demandé un devis pour cet accompagnement et pour une mission complémentaire de faisabilité, il en coûterait 2 355€ à la charge de la commune. Il demande l'accord du conseil communal pour engager ce devis.

Le conseil communal donne son accord à l'unanimité.

7/ Information financière sur les frais de personnel

Anthony FAVRE énonce les postes ayant augmenté dans la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise et ayant donné lieu à la prise d'une décision modificative budgétaire au dernier conseil municipal relative à l'augmentation des frais de personnel.

Valérie FERRARI demande si le nouveau régime indemnitaire qui sera mis en place au 01/01/2017 va augmenter les frais de personnel.

Anthony FAVRE lui répond que non car le RIFSEEP va permettre uniquement de se mettre en conformité avec la loi mais que le régime indemnitaire des agents restera inchangé sauf pour les agents qui monteront en grade ; pour ces cas, quelle que soit la règle, c'est une augmentation mécanique.

8/ Parc National de la Vanoise (PNV)

Anthony FAVRE fait part du rendu de l'audit effectué et expose que les agents cadres du PNV présents étaient très ouverts à la discussion. Il régnait lors de la dernière réunion une « bonne entente » entre agents du Parc et élus.

Les objectifs déterminés ont été :

- Une feuille de route à avoir
- Un nouveau projet d'administration du Parc.

Anthony FAVRE rappelle que les conclusions de l'audit sont consultables en mairie.

9/ Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Anthony FAVRE indique que le SCOT a été voté la semaine dernière à l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise.

10/ Prix des forfaits pour les moniteurs

Anthony FAVRE rappelle qu'on ne modifie pas 50 ans d'histoire en un seul coup de crayon mais qu'il est nécessaire de tenir compte des dépenses de la SAP. Un juste milieu est à trouver et la somme de 100€ a été arrêtée ; cette somme n'étant pas un forfait mais une contrepartie de la mise à disposition des structures de la SAP (enneigeurs, damage : coût estimé de la SAP 200 000 €).

11/ ASADAC

Anthony FAVRE indique que l'ASADAC devrait travailler sur la mise en place d'un « audit » du complexe aquatique et sur l'évolution de la structure OGMC.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu lundi 23 janvier 2017 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie.